Nations Unies S/2020/172

Conseil de sécurité

Distr. générale
3 mars 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents du Koweït et de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du séminaire-retraite informel sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité, organisé par Saint-Vincent-et-les Grenadines et par l'État du Koweït, qui s'est tenu du 17 au 19 janvier 2020 à Kingstown (voir annexe).

Le texte du rapport a été établi conformément à la règle de confidentialité de Chatham House, sous la responsabilité exclusive des Missions permanentes de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de l'État du Koweït. Le document ne fait que rendre compte des délibérations des membres du Conseil ; il n'a pas pour but de consigner un quelconque accord.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil.

(*signé*) Mansour **Al-Otaibi**
Représentant permanent du Koweït
(*signé*) Inga Rhonda **King**
Représentante permanente
de Saint-Vincent-et-les Grenadines

20-02961 (F) 040320 050320

Annexe à la lettre datée du 3 mars 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents du Koweït et de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Séminaire-retraite sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité, co-organisé par Saint-Vincent-et-les Grenadines et le Koweït à Kingstown, du 17 au 19 janvier 2020

I. Historique et objectifs

1. S'il est vrai que le Conseil de sécurité, généralement tenu pour seul maître de ses procédures, tire de l'Article 30 de la Charte des Nations Unies la latitude voulue pour fixer ses propres pratiques, il est désormais évident que la portée des méthodes de travail dépasse les seuls membres de cet organe et intéresse au contraire l'ensemble des membres des Nations Unies et les populations touchées par son action.

2. Par plusieurs décisions, les membres du Conseil se sont engagés à accroître l'efficacité et la transparence de cet organe et à en améliorer les méthodes de travail ainsi que les échanges et le dialogue avec les États qui n'en sont pas membres, l'objectif étant de l'aider à s'acquitter de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et ce, au nom de l'ensemble des membres, comme le prévoit l'Article 24 (1) de la Charte. Nous sommes reconnaissants au Japon, fort de sa détermination à améliorer les méthodes de travail du Conseil, d'avoir su tracer la voie lorsqu'il présidait le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure ; nous saluons aussi les contributions et les progrès obtenus sous la houlette de tous les anciens présidents du Groupe de travail, dont le dernier en date, le Koweït, a occupé cette fonction en 2018 et 2019.

3. En résumé, il est clair que le fonctionnement du Conseil dans l'exercice de son mandat dépend largement de ses méthodes de travail. Partant de ce constat, Saint-Vincent-et-les Grenadines, avec le Koweït, ont organisé un séminaire-retraite informel dans le but de nouer un dialogue inclusif avec tous les membres du Conseil dont pourraient surgir des propositions concrètes sur la voie à suivre. Le séminaire-retraite de planification coïncidait par ailleurs avec une date significative dans l'histoire du Conseil, à savoir le soixante-quinzième anniversaire de la création des Nations Unies. L'ambition était donc de faire avancer les choses en recensant les tendances et les pratiques du Conseil qui allaient dans la bonne direction, en étudiant certains aspects de la procédure et de la pratique jusqu'ici négligés et les améliorations qu'il serait envisageable d'apporter aux pratiques actuelles, tout en continuant de faire progresser l'application de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2017/507).

4. L'amélioration des méthodes de travail du Conseil reste aux mains du Conseil lui-même et, en tant que Président actuel du Groupe de travail, Saint-Vincent-et-les Grenadines espère faciliter et engager des débats dont naîtront des propositions concrètes qui fassent consensus.

II. Aperçu général

5. À la séance d'ouverture, qui s'est tenue le 17 janvier, des remarques de bienvenue ont été prononcées par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines et Présidente actuelle du Groupe de travail informel sur la

documentation et les autres questions de procédure, Inga Rhonda King, par le Représentant permanent de l'État du Koweït et ancien Président du Groupe de travail, Mansour Al-Otaibi, par la Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, Hasmik Egian et par la Directrice exécutive adjointe de Security Council Report, Joanna Weschler.

6. Fait de tables rondes ouvertes à tous les membres, le programme des journées du 18 et 19 novembre était consacré aux thèmes suivants :

a) Le Groupe de travail informel, les méthodes de travail du Conseil de sécurité et le programme de travail du Groupe pour 2020 (séance I) ;

b) La dynamique interne du Conseil de sécurité, la procédure d'élaboration des documents et la question du système de rédaction (séance II) ;

c) Inclusion et interactions entre les membres du Conseil de sécurité (séance III) ;

d) Les meilleures pratiques concernant les rapports du Conseil avec l'ensemble des membres et la coopération avec d'autres organes des Nations Unies et organisations régionales (séance IV) ;

e) Assurer et maintenir l'efficacité et l'efficience en période d'austérité (séance V) ;

f) Synthèse et principaux résultats (séance VI).

III. Résumé des travaux

A. Points forts de la session d'ouverture

7. À la séance d'ouverture du séminaire-retraite, les membres ont souligné que les méthodes de travail pouvaient contribuer à améliorer l'efficacité du Conseil de sécurité et à faciliter l'adoption de textes. Ils ont également souligné l'importance de la mise en œuvre des proposions énoncées dans la note S/2017/507 et ont pris note des travaux entrepris à cet égard pendant la présidence kowëitienne du Groupe de travail, notamment l'adoption de huit nouvelles notes de la présidence. Certains membres ont souligné que l'une des notes (S/2019/993) prévoyait que les nouveaux membres du Conseil de sécurité recevraient les communications de cet organe cinq mois avant leur prise de fonctions. À cet égard, d'autres membres ont souligné toute l'importance que revêtait pour les nouveaux membres la période de trois mois d'observation des séances du Conseil.

8. Certains ont mis l'accent sur l'impératif de souplesse, d'autres plutôt sur la prévisibilité à garantir dans l'application des méthodes de travail. Les membres ont également rappelé qu'il importait de préserver l'unité du Conseil et qu'il était souhaitable de s'efforcer de dégager un consensus. À cet égard, certains ont mis en garde contre une codification excessive, lui préférant un développement progressif de la pratique du Conseil dans certains domaines.

9. Au cours de la séance, certains ont comparé le Conseil à un conseil d'administration, dont le Secrétariat serait le comité de direction. Les membres ont continué de creuser cette idée pendant leurs débats, et certains membres du Conseil ont exprimé le souhait que celui-ci reste fidèle à son rôle directeur, plutôt que de se cantonner à celui d'organe délibérant, voire de tribune publique. En outre, il revenait aux membres du Conseil de faire entendre la voix de cet organe, que ce soit sous forme de déclarations à la presse, de résolutions ou même d'éléments destinés à la presse, au lieu d'en faire le lieu de 15 déclarations nationales individuelles. Dans

l'intérêt de ses fonctions d'organe exécutif et de l'efficacité de la prise de décision, les membres ont souhaité voir des réunions d'experts plus informelles et des consultations plus interactives.

B. Séance I
Le Groupe de travail informel, les méthodes de travail du Conseil de sécurité et le programme de travail du Groupe pour l'année 2020

10. Au début de la séance, la Présidente a annoncé que le programme de travail du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure pour l'année 2020 serait axé sur une mise en œuvre orientée vers l'action. De nombreux membres ont soutenu cette idée, certains soulignant également que la responsabilité d'une telle mise en œuvre incombait à tous les membres du Conseil. La Présidente a affirmé qu'elle avait l'intention de partir du travail de son prédécesseur pour faire avancer le débat sur certaines questions, notamment celle du système de rédaction, de l'équilibre entre transparence et efficacité et de la mise en œuvre de la note S/2017/507. Pour ce faire, elle a confirmé qu'elle comptait étudier, en collaboration avec les autres membres du Conseil, des mécanismes de suivi de la mise en œuvre inspirés des meilleures pratiques et des propositions formulées par le Koweït, à titre de Président du Groupe de travail informel, et par d'autres membres. Elle a demandé aux membres leur avis sur les différentes propositions. Les questions suivantes ont été soulevées :

Mise en œuvre de la note S/2017/507

11. Tous les membres ont reconnu qu'il importait d'assurer la mise en œuvre de la note S/2017/507, dont de nombreuses dispositions pouvaient améliorer considérablement le travail quotidien du Conseil, dès lors qu'elles seront appliquées.

12. Les membres ont examiné le rôle de premier plan qui revenait à la présidence s'agissant de l'application des méthodes de travail ; certains ont également réfléchi au rôle de tous les membres du Conseil pour ce qui est de la note S/2017/507.

Concilier transparence et efficacité dans les travaux du Conseil de sécurité

13. S'agissant de la transparence, les membres se sont concentrés sur l'équilibre à respecter entre les séances publiques et les consultations à huis clos et sur la capacité d'action du Conseil. En ce qui concerne les consultations, de nombreux membres ont convenu que le processus d'élaboration et d'approbation des éléments destinés à la presse méritait d'être repensé ; ce processus était en effet devenu lourd et infécond, les membres s'enlisant dans de longues négociations sur les éléments proposés. Les membres ont souligné que ce document, qui ne visait qu'à rendre compte succinctement d'une séance, ne devrait pas exiger de négociations longues et ardues.

14. Les membres se sont aussi penchés sur l'élaboration et sur la qualité du rapport annuel et des récapitulatifs mensuels établis par la présidence ; l'intérêt de ces derniers ne faisait pas l'unanimité, mais certains ont reconnu que cette publication pouvait être un outil de transparence.

15. La présidente comptait tenir un débat public annuel sur les méthodes de travail au regard de la note S/2017/507 et a proposé de le faire dans le courant de 2020, sur le thème « Concilier transparence et efficacité ».

Codification des méthodes de travail

16. Certains membres ont souligné que certains aspects de la pratique du Conseil de sécurité gagneraient à se développer pendant un temps sans codification, car une certaine dose d'expérimentation fait toujours suite à l'introduction d'une nouvelle pratique. Il en allait ainsi des réunions informelles dites « causeries » (« sofa talks ») entre représentants permanents, qui venaient d'être introduites ; l'exemple ne visait pas à dissuader d'adopter de nouveaux formats, mais plutôt à montrer que le Groupe pouvait avoir des délibérations fructueuses et parvenir à de bons résultats tout en se passant de codification.

17. De nombreux membres ont concédé qu'un excès de codification pourrait être contre-productif, mais d'autres ont signalé que l'on ne pouvait totalement s'en passer ; c'était en particulier le cas pour les membres non permanents, car la pratique quotidienne du Conseil comportait de nombreuses règles tacites et non écrites que ces membres ne pouvaient connaître. Il fallait donc un minimum de codification de sorte que les membres non permanents puissent mieux contribuer aux délibérations et activités quotidiennes de cet organe.

Missions de visite du Conseil de sécurité

18. L'efficacité des missions de visite, censées permettre de mieux prendre le pouls d'une situation donnée, a été examinée. Les membres en ont signalé l'utilité et ont demandé que leur nombre et leur impact soient attentivement étudiés. Il a également été question de l'importance du suivi de ces missions. Il a été proposé d'associer les coordonnateurs et coordinatrices politiques aux missions du Conseil, soit séparément soit avec les représentants permanents et représentantes permanentes, leurs adjointes et adjoints et les expert(e)s des comités de sanctions.

Vice-présidence

19. Les règles disposent que la personne nommée à la présidence le soit à titre personnel et que ses fonctions passent à la vice-présidence si elle ou il ne peut les assumer ; toutefois, la pratique veut qu'en l'absence du Président, celui-ci soit remplacé par le Représentant permanent adjoint de la délégation concernée. Pendant le séminaire-retraite, les membres se sont interrogés sur la manière de concilier ces deux faits et se sont demandé si le temps n'était pas venu d'envisager de codifier la pratique. Il a également été reconnu que certains vice-présidents souhaitent jouer un rôle plus actif dans leurs dossiers respectifs.

Rencontres avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police

20. Les membres ont suggéré qu'il devrait y avoir un lien plus étroit entre les réunions avec les pays fournissant des contingents et du personnel de police et les délibérations tenues en consultation ; les réunions gagneraient à être plus interactives.

Déclarations après l'adoption d'une décision

21. Certains membres ont mis en garde contre la prise de parole après la publication d'une déclaration de la présidence ; puisque ces textes étaient le produit d'un consensus, toute discordance affichée risquait de compromettre l'unité du Conseil. Les membres ont également appelé de leurs vœux une harmonisation des approches concernant les résolutions adoptées à l'unanimité.

C. Séance II
La dynamique interne du Conseil de sécurité, la procédure d'élaboration des documents et la question du système de rédaction

22. Les membres ont noté que le système de rédaction était parfois vanté comme un mécanisme efficace et informel, mais qu'il avait souvent pour conséquence de tenir à l'écart des négociations les membres non permanents (élus). L'élargissement du rôle du rédacteur a également été souligné, sachant que ce rôle ne se limitait pas à l'élaboration du texte mais s'étendait aussi à d'autres activités du Conseil, par exemple la tenue de réunions d'urgence, la conduite de missions de visite ou la préséance dans la prise de parole en séance.

23. La plupart des membres ont appelé à poursuivre les débats et les travaux sur le système de rédaction entamés par le Koweït à la tête du Groupe de travail, sujet qui n'avait rien perdu de son importance et méritait d'être approfondi. Les questions suivantes ont été soulevées :

Préserver la souplesse dans l'élaboration des textes

24. Plusieurs membres ont souligné l'importance de préserver la souplesse des méthodes de travail et des pratiques du Conseil, qui ne gagneraient pas toujours à être officialisées par voie de codification. Un membre a souligné qu'en fixant à l'avance les rédacteurs possibles pour une question donnée, on risquait de paralyser le Conseil. D'autres, qui ne partageaient pas son avis, ont fait valoir que le Conseil se devait de trancher la question du système de rédaction par des dispositions codifiées, d'autant plus que les attributions en question dépassaient la simple rédaction des documents finaux du Conseil.

Rôle de co-rédacteurs des présidentes et présidents des comités de sanctions

25. Certains membres ont souligné l'importance du rôle que la présidence des comités de sanctions pourrait jouer sur les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil relatives à certains pays. À cet égard, certains membres étaient favorables à ce que les présidente et présidents qui en feraient la demande soient considérés comme co-rédacteurs des questions concernées, étant donné l'expertise et la connaissance des régions intéressées qu'ils tiraient de leurs voyages périodiques et de leurs contacts réguliers avec les États intéressés et les groupes d'experts ainsi que de leur rôle immédiat dans le contrôle et le suivi de l'application des sanctions imposées par le Conseil. Certains membres se sont dit prêts à mettre en œuvre, même à titre informel, les idées sur le système de rédaction proposées par le Koweït en tant que Président du Groupe de travail. D'autres membres en revanche étaient réticents à donner automatiquement le rôle de co-rédacteur à la personne occupant la présidence d'un comité des sanctions.

Méthodes de travail des organes subsidiaires

26. Pendant l'examen des méthodes de travail des organes subsidiaires, condition pour que ceux-ci puissent apporter un concours efficace aux travaux du Conseil, les membres ont présenté plusieurs points de vue. Il y avait effectivement lieu d'apporter ci et là des améliorations, mais certains membres ont proposé de revoir de fond en comble les méthodes, étant entendu que chaque organe a son propre mode de fonctionnement.

D. Séance III
Inclusion et interactions entre les membres du Conseil de sécurité

27. Les membres participant à la séance III ont souligné que les principes d'inclusion et d'interaction entre les membres du Conseil étaient dans l'esprit de la note S/2017/507 et qu'il incombait à chaque présidence d'encourager chaque mois les comportements allant dans ce sens. Ils ont également souligné que si le consensus était improbable sur certaines questions contestées, les membres du Conseil pouvaient au contraire s'entendre dans d'autres domaines. Ils ont donc appelé de leurs veux un surcroît de communication et d'interaction entre les membres du Conseil à tous les niveaux, en séance comme hors séance. Les questions suivantes ont été soulevées :

Rôle des coordonnateurs et coordinatrices politiques

28. De nombreux membres ont souligné le lien entre le travail du Groupe de travail et le rôle potentiel des coordonnateurs et coordinatrices politiques, l'enjeu étant à chaque fois une mise en œuvre orientée vers l'action. Certains membres ont signalé qu'il pouvait y avoir un décalage entre les travaux du Groupe et le mode d'information des coordonnateurs politiques et ont proposé que le Président du Groupe de travail s'attache à combler la brèche.

29. Les membres ont fait plusieurs propositions à cet effet, l'objectif étant aussi d'amener les coordonnateurs politiques à mieux réfléchir à une mise en œuvre orientée vers l'action, par exemple à l'occasion d'une réunion mensuelle ou périodique qu'ils consacreraient aux méthodes de travail, considérées sous l'angle du programme de travail.

E. Séance IV
Les meilleures pratiques concernant les rapports du Conseil avec l'ensemble des membres et la coopération avec d'autres organes des Nations Unies et organisations régionales

30. Les membres ont rappelé que, si l'Article 24 de la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, cet instrument fait aussi référence, au Chapitre VII, aux « accords régionaux », y compris du point de vue du règlement pacifique des différends. À cet égard, les membres ont étudié la contribution des accords régionaux aux travaux du Conseil. Certains se sont aussi penchés sur la question des rapports avec d'autres organes principaux des Nations Unies, par exemple l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Les questions suivantes ont été soulevées :

Coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales

31. De nombreux membres ont souligné qu'il importait d'établir des partenariats plus efficaces entre l'ONU et les organisations régionales et ont noté que le Conseil entretenait déjà de bonnes relations de travail avec plusieurs organisations régionales, notamment l'Union africaine et l'Union européenne. Certains membres ont observé qu'il y avait matière à améliorer cette coopération avec d'autres organisations, par exemple la Ligue des États arabes et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Certains membres ont souligné qu'il appartenait à chacun des membres du Conseil de coopérer avec leurs groupes ou organisations régionales respectifs.

32. Certains membres ont noté qu'il fallait adopter des démarches plus novatrices en matière de prévention des conflits, de maintien et de consolidation de la paix, et

exploiter les possibilités qu'offraient les organisations régionales pour ce qui est du dialogue, de la réconciliation et de la médiation. Cela concernait aussi l'amélioration de la coopération entre les organisations régionales elles-mêmes, par exemple en matière de maintien de la paix, et l'échange de meilleures pratiques entre elles. Tout en soulignant que les organisations régionales ne devraient pas prendre part à l'imposition de mesures de sanctions, qui relevaient du Chapitre VII de la Charte et ressortissaient donc à la compétence du Conseil de sécurité, les membres ont insisté sur le fait qu'une coopération étroite entre le Conseil et les organisations régionales pourrait contribuer à l'application effective des sanctions.

Collaboration entre le Conseil de sécurité et les autres organes principaux de l'ONU

33. En ce qui concerne l'interaction avec les autres organes principaux, les membres ont souligné qu'une collaboration plus étroite avec les présidences de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social était envisageable. On a noté que des rencontres mensuelles avaient lieu entre les présidences du Conseil et de l'Assemblée générale, mais que ce n'était pas le cas pour le Conseil économique et social.

34. Outre les relations avec la présidence de l'Assemblée générale, les membres ont souligné l'importance du rapport annuel du Conseil à cet organe. À cet égard, ils ont examiné des moyens d'amélioration, du point de vue de l'opportunité et du fonds, notamment la publication en temps voulu des récapitulatifs mensuels et la collaboration entre les membres du Conseil à l'appui du rédacteur principal. Il a également été question des récapitulatifs mensuels, qui pouvaient servir à communiquer des informations sur le Conseil ; certains membres ont également proposé de renouer avec l'objectif initial et de renforcer le caractère analytique de ces documents. On a également avancé que les récapitulatifs ne devaient pas nécessairement faire l'objet d'un consensus. Autre possibilité, les récapitulatifs pouvaient paraître sous la responsabilité du membre du Conseil intéressé ; il serait ainsi entendu qu'ils n'engageaient pas les vues du Conseil.

35. Certains membres ont souligné la nécessité de renforcer la relation entre le Conseil et l'Assemblée générale, sous peine de nuire à la crédibilité et à la transparence du Conseil.

36. En outre, les membres ont reconnu l'importance des délibérations de la Cinquième Commission en ce qui concerne les travaux du Conseil, notamment lors de la négociation des mandats des missions de maintien de la paix. Les membres ont appelé de leurs vœux des contacts plus étroits avec la Commission, en particulier de la part des rédacteurs, de façon à éviter tout décalage entre les délibérations politiques du Conseil et les problèmes d'ordre budgétaires négociés à la Commission.

37. S'agissant de la Cour internationale de Justice, les membres étaient favorables à ce que la réunion privée annuelle avec le Président de la Cour internationale de Justice soit plus interactive et ont demandé d'envisager de soutenir davantage le travail de la Cour.

Communication des informations à l'ensemble des Membres

38. Les membres ont souligné qu'il y avait matière à améliorer le partage des documents avec l'ensemble des Membres, dans la droite ligne de la note S/2017/507. Certains membres ont défendu une plus grande souplesse dans le partage des documents du Conseil au-delà des destinataires établis.

39. Plusieurs membres ont également parlé des séances récapitulatives mensuelles tenues par la présidence du Conseil, séances qui pourraient prendre un tour plus analytique et être le lieu d'un véritable dialogue avec l'ensemble des membres. Ces

séances pourraient être l'occasion pour la présidence du Groupe de travail de faire le point et d'entamer un dialogue sur les questions liées aux méthodes de travail et de féliciter la présidence du Conseil d'un mois donné de toute mesure prise pour suivre ces méthodes. Les séances récapitulatives pouvaient être aussi un moyen d'analyse et une occasion d'interagir.

E. Séance V
Assurer et maintenir l'efficacité et l'efficience en période d'austérité

40. Les membres ont noté qu'il était essentiel de réévaluer les pratiques quotidiennes du Conseil et son mode de fonctionnement afin de garantir l'efficacité et l'efficience. Il a également été souligné que les efforts d'efficacité ne doivent pas se limiter aux seules périodes d'austérité. Les questions suivantes ont été soulevées :

Participation des orateurs aux séances

41. Plusieurs membres ont demandé une meilleure gestion du temps pour ce qui est des déclarations en salle, aussi bien celles des membres du Conseil que celles des autres orateurs, y compris ceux invités au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire. Certains membres ont proposé d'utiliser un dispositif permanent pour chronométrer les déclarations, ce qui aiderait à résoudre le problème. D'autres membres ont fait remarquer que cette responsabilité incombait à la présidence et que le président du mois pourrait envisager d'envoyer des lettres aux orateurs et aux autres participants aux réunions du Conseil au préalable pour leur rappeler les bienfaits de la concision. Certains membres ont également mentionné la nécessité de reconsidérer la quantité et la pertinence de la spécialité des intervenants.

Interactions pendant les séances

42. De nombreux membres ont souhaité que les consultations privées soient plus interactives et que chacun s'abstienne d'y répéter les propos tenus en séance publique. En outre, de nombreux membres ont estimé que la lecture de déclarations toutes faites, dans la salle du Conseil ou en salle des consultations, allait à l'encontre du but recherché lors de ces consultations, qui se voulaient interactives. Certains membres ont suggéré que la présidence pourrait également prendre contact avec les orateurs avant la séance et leur demander que des déclarations écrites soient préalablement communiquées aux membres du Conseil afin de mieux canaliser les débats.

Formats de réunion

43. Les membres ont examiné la pratique consistant à faire suivre par des consultations à privées les réunions publiques d'information, notant que ces consultations avaient de plus en plus souvent été annulées dans les dernières années, tous les membres s'étant exprimés en séance publique. Certains membres ont suggéré de revoir cette pratique dans un souci d'efficacité et d'efficience ; d'autres approches devaient être envisagées.

44. Les membres ont également noté le recours croissant à la rubrique « Questions diverses » lors des consultations à huis clos. Certains ont noté que les questions diverses étaient censées servir à l'examen de questions urgentes, mais que certains membres du Conseil avaient tendance à demander l'examen d'autres questions et l'intervention de plusieurs orateurs, de sorte que la rencontre finissait par ressembler à une consultation privée ordinaire. Les membres ont noté que cela pesait sur les délibérations et rendait improductives les consultations au titre des « Questions diverses ». Certains membres ont proposé le recours à d'autres formats pour ce type de discussions, par exemple des séances privées de dialogues interactifs informels.

Programme de travail mensuel

45. Plusieurs membres ont souligné la nécessité de gérer efficacement le programme de travail mensuel du Conseil. Certains membres ont suggéré de limiter le nombre d'examens d'une question à l'ordre du jour en l'absence de nouveaux faits pertinents ou de nouvelles réunion convoquées.

F. Session VI
Synthèse et principaux résultats

46. À titre de conclusion, de synthèse et de réflexion personnelle, la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines a noté ce qui suit :

a) Concernant la mise en œuvre de la note S/2017/507 : dans le cadre de la présidence du Groupe de travail informel, il faudra s'employer à développer les indicateurs d'application de la note crées par le Koweït dans ses fonctions de Président du Groupe. Les délibérations ont vu réaffirmer le rôle essentiel des présidences mensuelles dans la mise en œuvre de la note, notamment pour ce qui est d'établir et de mettre à l'essai de nouvelles pratiques ou de nouvelles versions de pratiques existantes. Les membres comptent donc coopérer étroitement avec les présidences mensuelles de façon à resserrer les partenariats, ce qui concerne aussi le reste des membres. À cet égard, les membres ont examiné la possibilité que chaque présidence prenne l'initiative d'adopter des modes novateurs de suivi et d'application des méthodes de travail.

b) Sur le système de rédaction : la question demeure sans réponse et mérite d'être creusée dans le cadre du Groupe de travail.

c) Sur le compromis entre transparence et l'efficacité : L'équilibre à respecter entre séances publiques et consultations à huis clos est une question qui pourrait être abordée dans le cadre de la [séance publique annuelle] sur la conciliation entre transparence et efficacité ou sur l'efficacité des consultations. En outre, il convient d'envisager de réfléchir au nombre d'orateurs. Si, d'une part, la participation de la société civile a augmenté dans les réunions du Conseil, d'autre part, certains considèrent excessif le nombre d'orateurs à certaines séances. En ce qui concerne les éléments destinés à la presse après les consultations, il convient de garder en vue l'objectif poursuivi : ce texte n'est pas une décision mais une mesure de transparence, et doit par ailleurs rester concis. En outre, il convient d'envisager la diffusion des documents du Conseil à l'ensemble des Membres.

d) Sur les missions de visite du Conseil de sécurité : des efforts devraient être entrepris pour envisager de fixer des résultats escomptés pour les missions de visite, l'accent étant mis sur la qualité et l'utilité pratique.